

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

D2024-78

Décision modificative N°3
Retrait de la délibération

Rapporteur : Michel BERTHET

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	20

Vote POUR	20
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 11 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

Présents : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Cyrille BOUCHY, Valentin CARRERAS, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Ludovic MORAND, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

Absents : Marina BROSSETTE (Pouvoir à Nathalie DUMORD), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES, Patrice DUPONT, Coralie SANGOY

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;

Considérant que le conseil municipal peut déléguer au Maire certaines de ses délégations ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon fonctionnement de l'administration ;

Vu l'élection du Maire en date du 12 avril 2024 ;

Vu la délibération D2024-22 donnant délégation au Maire ;

La délibération D2024-65 du 15 juillet 2024 concernant la décision modificative n°3 relative à l'éclairage public avec le SYDESL, a été envoyée par erreur au contrôle de légalité.

Il convient donc de procéder au retrait de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le retrait de la délibération N° 2024-65** relative à l'opération éclairage public
- **D'autoriser le Maire à signer tout document** relatif à la présente délibération

Le secrétaire de séance
Jean-Luc PAQUELIER



Le Maire
Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le .. 17/09/2024

Acte affiché le

Acte contresigné le 18/09/2024

Le Maire Michel BERTHET

